

## Proposition de correction

### 0 – analyse des termes du sujet :

contexte => guerre d'Algérie – critique IVe Rep <=> instabilité/indécision / juin => nomination – vote assemblée - pleins pouvoirs constitutionnels – constitution Debré – consultations larges configuration politique => référendum 28 sept - législatives 23-30 novembre 1958 – présidentielles 21 décembre par collège

CDG => pratique présidentielle – s'appuie sur 1940

pouvoir présidentiel – France => pouvoir exécutif large – dyarchie - 1958-1962 => passage à élection au SU

### 1 – documents

n°1 : affiche PCF référendum => NON – « crime » poignard genre militaire (guerre d'Algérie) – bonnet phrygien+ cocarde = république, héritage révolution 1789 – DG est criminel mais non cité... on n'est que 22 ans après la G -

n°2 : allocution d » Monnerville – psdt Sénat – oct 1962 – radical => rôle dans échec gaulliste aux sénatoriales -

- réforme constitutionnelle = élection psdt SU

- détruit équilibre des pouvoirs politiques => reprendre pourquoi collège/pourquoi réforme
- « j'ai le droit » <=> droit constitutionnel dans txt de Ve Rép / critique non respect des institutions existantes, non consultation -
- « pouvoir personnel, omnipotent » => pouvoirs présidentiel à reprendre
- « dissolution » psdt peut dissoudre – conflit entre 2 pouvoirs élus au SU – dissolution dans IIIe Rép => référence au 16 mai – mais crise de 1877 a amené des modifications dans le sens républicain !! dissolution existe dans IVe 1 fois par E Faure -
- bonapartisme éclairé => comparaison avec napoléon III + badingaulle

LES DOCS ne viennent que de l'opposition à DG

### 2 – PB

- En quoi le renforcement du pouvoir présidentiel par le général de Gaulle est-il le fruit des circonstances et des attentes de cette époque ?
- Le renforcement du pouvoir présidentiel en France n'est-il qu'une prise de pouvoir personnel par le général de Gaulle ?
- En quoi peut-on dire que la Veme République est morte en 1962 comme le suggèrent Donegani et Sadoun ?
- Dans les débuts de la Veme République, en quoi l'inefficience de l'opposition démontre-t-elle le caractère anti-démocratique du régime ?

### 3 – 6 idées

- 1) opposition de gauche au général - communiste doc 1 – radical doc 2 – mobilisés en 1958 – manifestations – vote contre – mais consulté par Dg pour la constitution - IVe rép sabordée par COTY – mais instabilité – 22 gvt en 12 ans – opposition PCF depuis 1947 => soutien la rep mais...
- 2) les méthodes DG => référendum pour consultation directe - // avec oct 1945 qui a permis le passage à la IVe Rép - « j'ai le droit » <=> comment a été écrit la constitution/ Debré – pratique présidentielle des institutions – la critique « vous n'avez pas le droit » vient de la culture républicaine de Monnerville – radical
- 3) un pouvoir personnel ? Doc 1 et 2 / contexte GdA – crise de mai 1958 => DG se dit disponible – joue avec les médias + attente des militaires – crise du putsch avril 1961 – article 16 seule application en plus de 65 ans de régime – le personnage n'est pas commun => 1940 et 1945 !
- 4) la culture politique => XIXe surtout révolution fse doc 1 / II<sup>e</sup> empire / début IIIe Rép doc 2 + 16 mai et bonapartisme n'ont pas été définitifs....badingaulle...
- 5) la crise de 1962 et les pouvoirs du président => GdA – Debré renvoyé – Pompidou – petit clamard – motion de censure
- 6) deux modèles démocratiques concurrents : le chef (Ve) et le collège (Ive)

#### 4 – réponse PB

=> idée d'un exécutif fort ne date pas de 1958 => discours Bayeux 1946 – instabilité politique ralentit le processus décisionnaire mais ne l'élimine pas cf PMF avec la CED qui traîne 2 ans... - attentes population surtout v/v GdA + que pour le régime – DG profite pour tenir le pouvoir comme cela lui semble nécessaire, par idée et culture, (la tête-le chef, est nécessaire) mais s'il exerce un pouvoir exécutif fort ce n'est pas dictature. Remettre dans un autre contexte, celui du renforcement du pouvoir exécutif partout, personnalisation du pouvoir avec société médiatique cf psdt américain....

#### 5 – plan :

I – un personnage providentiel

1 - idée 2 : les méthodes DG

2 - idée 3 : un pouvoir personnel ?

II – les luttes politiques 1958-1962

1 - idée 1 : opposition de gauche

2 - idée 5 : la crise de 1962, fin de la Ve ?

III – les enjeux politiques

1 - idée 4 : la culture politique milieu XXe

2 - idée 6 : deux modèles républicains

#### 6 – introduction

L'année 2024 a nourri la critique institutionnelle en France. Avec la dissolution surprise de juin lancée par le président Macron, des résultats décevants pour lui et cette longue attente avant de nommer un nouveau premier ministre, l'actualité politique n'a pas manqué de provoquer des contestations du régime et l'obsolescence du modèle présidentiel gaullien en place en France. C'est un contexte idéal pour se pencher sur l'origine de ce pouvoir présidentiel qui est caractérisé de « jupitérien » aujourd'hui là où le fondateur lui-même était considéré comme un Bonaparte. Le modèle est en place depuis 1962 : après avoir pris le pouvoir en 1958, en pleine guerre d'Algérie, le général de Gaulle modifie la Constitution pour fonder un pouvoir exécutif sur l'élection au suffrage universel. Ces quatre années sont fondamentales dans la construction du régime, et elles se déroulent en pleine guerre interne pour ne pas dire civile qui n'est évoquée à aucun moment dans les documents.

Les documents proposés bornent la période puisque étant chacun à une extrémité. Le doc 1 est une affiche du PCF de 1958 lors du référendum sur les institutions organisé en septembre 1948 après la présentation qu'en fait de Gaulle le 4 septembre. Cette affiche permet de voir la manifestation d'une opposition à de Gaulle, comme le montre également le doc 2. Prononcé par un homme politique chevronné, Gaston Monnerville, membre du parti radical, ce discours s'oppose violemment à la réforme de 1962 mettant en place l'élection au suffrage universel du président de la république.

Ces documents qui ont en commun de s'opposer à de Gaulle, confrontés à la pérennité du régime semi-présidentiel français, amènent à se demander si le renforcement du pouvoir présidentiel en France ne fut qu'une prise de pouvoir personnel par le général de Gaulle.

Il faut sans doute commencer par revenir sur le personnage lui-même et ses actes avant de focaliser sur les luttes politiques du moment et prendre enfin le temps d'évoquer les références et les enjeux politiques de la France de ce milieu du XXe siècle.